# Le modèle britannique et son influence : cours d'histoire seconde à télécharger en PDF

**Cours d'histoire – Seconde**

Ce cours d'histoire de seconde sur « Le modèle britannique et son influence » fait partie du thème « L'État à l'époque moderne : France et Angleterre ». Tu y trouves d'abord la leçon complète, avec ses documents, ses cartes et ses définitions, puis l'essentiel à retenir. Ensuite, entraîne-toi avec les exercices du chapitre, teste-toi avec le QCM et prépare l'évaluation avec le contrôle.

**Problématique :** Comment le pouvoir du roi est-il limité en Angleterre entre 1215 et le XVIIIe siècle, et pourquoi le modèle britannique devient-il une référence pour les philosophes des Lumières et les révolutionnaires ?

En 1726, le jeune écrivain François-Marie Arouet, dit Voltaire, se querelle avec un grand seigneur, qui le fait bastonner puis enfermer quelques jours à la Bastille. Il choisit l'exil en Angleterre. Il y reste près de trois ans et découvre un pays où le roi ne peut pas emprisonner qui il veut. Des députés y discutent librement des affaires de l'État, et des hommes de religions différentes vivent côte à côte.

Revenu en France, il publie ses *Lettres philosophiques* (1734), que le parlement de Paris fait brûler. Comment l'Angleterre, qui a connu la guerre civile et l'exécution d'un roi, est-elle devenue ce pays que les philosophes admirent ? Pourquoi son système politique, très différent de la monarchie de Louis XIV, est-il appelé à influencer l'Europe et l'Amérique ?

*Problématique : comment le pouvoir du roi est-il limité en Angleterre entre 1215 et le XVIIIe siècle, et pourquoi le modèle britannique devient-il une référence pour les philosophes des Lumières et les révolutionnaires ?*

## 1. Un pouvoir royal limité depuis le Moyen Âge

### La Grande Charte (1215)

L'histoire politique de l'Angleterre commence à se distinguer de celle de la France dès le Moyen Âge. En 1215, le roi Jean sans Terre, qui a perdu la Normandie face au roi de France, accable ses barons d'impôts et de mesures arbitraires. Les barons se révoltent, prennent Londres et l'obligent à signer, le 15 juin 1215, près de Londres, à Runnymede, une charte de privilèges : la **Grande Charte** (*Magna Carta*). Le roi s'engage à respecter les droits de l'Église, des barons et des villes.

Il s'engage aussi à ne pas lever d'impôts sans l'accord du « conseil commun du royaume » et à ne pas faire emprisonner un homme libre sans jugement. Le pape Innocent III, allié du roi, annule le texte quelques semaines plus tard, et la guerre reprend. Mais les successeurs de Jean confirment plusieurs fois la charte, notamment sous Henri III (1216, 1217, 1225) puis Édouard Ier (1297). Elle devient une référence : on ne peut pas gouverner contre la loi.

**Document 1 – La Grande Charte (1215)**

> 12. Aucun scutage ni aucune aide ne sera levé dans notre royaume, sinon par le conseil commun du royaume, sauf pour la rançon de notre personne, pour faire chevalier notre fils aîné et pour marier une fois notre fille aînée ; et pour cela il ne sera levé qu'une aide raisonnable. […] 39. Aucun homme libre ne sera saisi, ni emprisonné, ni dépossédé, ni exilé, ni détruit de quelque manière que ce soit, et nous n'irons pas contre lui, ni n'enverrons contre lui, sinon par le jugement légal de ses pairs ou par la loi du pays. 40. À personne nous ne vendrons, à personne nous ne refuserons ni ne retarderons le droit ou la justice.

*scutage : impôt payé par un vassal à la place du service militaire ; aide : contribution financière demandée au vassal ; pairs : personnes de même rang ; dépossédé : privé de ses biens.

*Grande Charte (Magna Carta), 15 juin 1215, chapitres 12, 39 et 40 (traduction française d'après la traduction anglaise publiée par le projet Avalon, Yale Law School).*



*Grande Charte (Magna Carta), 1215, texte latin sur parchemin, British Library, Londres (Cotton MS Augustus II.106).*

*Commentaire.* La charte de 1215 est d'abord un contrat féodal entre un roi et ses barons. Les « hommes libres » qu'elle protège sont peu nombreux. Mais ses principes sont d'une portée très large. Le roi doit obéir à la loi (article 39), il ne peut pas lever de nouvel impôt sans consentement (article 12) et l'on ne doit ni vendre ni refuser la justice (article 40). Les juristes des siècles suivants reprendront ces idées, en particulier contre les Stuarts.

### Le Parlement

Peu à peu, les rois doivent consulter une assemblée pour obtenir l'argent des impôts. Ce **Parlement** se développe au XIIIe siècle (le comte Simon de Montfort réunit en 1265 une assemblée où siègent aussi des représentants des comtés et des villes). Il se divise ensuite en deux chambres : la **Chambre des lords** (grands seigneurs laïcs et évêques) et la **Chambre des communes** (représentants des comtés et des villes). Au XVIe siècle, sous les Tudors, le Parlement collabore avec le roi : Henri VIII s'appuie sur lui pour rompre avec Rome en 1534. Il garde cependant le droit de voter les impôts.

> **Définition : Parlement**
>
> En Angleterre, assemblée composée de la Chambre des lords et de la Chambre des communes, qui vote les lois et les impôts avec le roi. Ses droits s'affirment contre les rois du XVIIe siècle. À ne pas confondre avec les parlements français, qui sont des cours de justice.

## 2. Deux révolutions au XVIIe siècle

### Les Stuarts contre le Parlement

En 1603, Jacques Ier Stuart, déjà roi d'Écosse, devient roi d'Angleterre. Il défend la théorie du

droit divin : le roi tient son pouvoir de Dieu. Son fils Charles Ier (1625-1649) lève des impôts sans accord du Parlement, ce qui provoque la *Pétition des droits* (1628), qui rappelle qu'aucune taxe ni aucun emprisonnement ne peut être décidé sans loi. De 1629 à 1640, le roi gouverne sans convoquer le Parlement. La révolte de l'Écosse l'oblige à le réunir en 1640. Le conflit devient guerre civile en 1642. Les partisans du roi (les cavaliers) affrontent ceux du Parlement (les « têtes rondes »), conduits par Oliver Cromwell. Les parlementaires l'emportent, notamment à Naseby (juin 1645).

Une cour spéciale juge Charles Ier et le fait décapiter devant son palais de Whitehall le 30 janvier 1649. L'Angleterre devient une république, le *Commonwealth*, puis connaît le gouvernement personnel de Cromwell, devenu Lord protecteur en 1653. Après sa mort (1658), les Anglais, fatigués de la dictature militaire, rappellent les Stuarts : Charles II revient en 1660 (la Restauration).



*L'exécution de Charles Ier devant le Banqueting House de Whitehall, 30 janvier 1649, gravure allemande contemporaine, 1649.*

L'exécution d'un roi par ses sujets frappe toute l'Europe. Les monarchies, comme celle de Louis XIV, en tirent la leçon inverse : il faut un pouvoir fort pour éviter la guerre civile. Mais l'Angleterre a montré qu'un roi n'est pas inviolable. Sous Charles II, le Parlement vote en 1679 la loi d'**habeas corpus** qui protège les sujets contre les arrestations arbitraires.

**Document 2 – L'habeas corpus (1679)**

> Attendu que de grands retards ont été apportés, par des shérifs, des geôliers et d'autres officiers, à répondre aux ordres d'habeas corpus qui leur sont adressés, de sorte que beaucoup de sujets du roi ont été et peuvent être longtemps détenus en prison, dans des cas où la loi leur permet de sortir sous caution, à leurs grands frais et à leur grand tourment […]. Il est décidé que l'officier devra, dans les trois jours après la signification de l'ordre (sauf si la détention est pour trahison ou félonie, clairement et précisément exprimée dans le mandat), amener ou faire amener le corps du détenu devant le Lord Chancelier ou les juges, et certifier les vraies causes de sa détention ; si la prison est à plus de vingt milles, dans les dix jours, et à plus de cent milles, dans les vingt jours.

*habeas corpus : en latin « que tu aies le corps » ; ordre de présenter un détenu devant un juge ; geôlier : gardien de prison ; félonie : crime grave ; mille : environ 1,6 kilomètre.

*Habeas Corpus Act, 31 Charles II, chapitre 2, 27 mai 1679, préambule et section II (traduction française d'après le texte anglais publié sur Wikisource).*

*Commentaire.* La loi de 1679 ne crée pas l'*habeas corpus*, procédure ancienne, mais elle la rend efficace. On doit présenter un détenu à un juge dans des délais précis, selon la distance, et certifier les causes de sa détention. Un geôlier qui désobéit risque une sanction. Elle protège donc la liberté individuelle contre l'arbitraire des officiers du roi. Elle ne s'applique pas aux personnes accusées de trahison ou de félonie « clairement exprimée » dans le mandat.

**Définition : habeas corpus**

Procédure du droit anglais qui oblige les autorités à présenter un détenu devant un juge, qui vérifie si l'arrestation est légale. La loi de 1679 en fait une garantie contre les emprisonnements arbitraires.

## La Glorieuse Révolution (1688-1689)

Le frère de Charles II, **Jacques II** (1685-1688), est catholique dans un pays très majoritairement protestant. Il nomme des catholiques dans l'armée et l'administration. Quand son fils naît en juin 1688, les Anglais craignent une dynastie catholique durable. Des notables protestants appellent alors le gendre de Jacques II, le prince protestant **Guillaume d'Orange**, chef des Provinces-Unies et mari de Marie, fille aînée du roi. Guillaume débarque à Torbay le 5 novembre 1688.

L'armée de Jacques II se débande et le roi s'enfuit en France, où Louis XIV l'accueille. On appelle cette révolution, presque sans combats en Angleterre, « Glorieuse ». En février 1689, le Parlement offre la couronne conjointement à Guillaume III et à Marie II, à condition qu'ils acceptent une **Déclaration des droits**, devenue la **Bill of Rights** en décembre 1689. Jacques II tente de reprendre le pouvoir à partir de l'Irlande, mais Guillaume le bat à la Boyne le 1er juillet 1690.

**Définition : Glorieuse Révolution**

Changement de dynastie de 1688-1689 en Angleterre : le roi catholique Jacques II perd le trône au profit de Guillaume d'Orange et de Marie II. Il établit durablement la suprématie du Parlement sur le roi.

**Document 3 – La Bill of Rights (1689)**

> Les lords spirituels et temporels et les Communes déclarent : Que le prétendu pouvoir de suspendre les lois, ou l'exécution des lois, par l'autorité royale, sans le consentement du Parlement, est illégal ; que lever de l'argent pour la Couronne sous prétexte de prérogative, sans l'accord du Parlement, pour un temps plus long ou d'une autre manière que celle qui est ou sera accordée, est illégal ; que lever ou entretenir une armée permanente dans le royaume en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; que l'élection des membres du Parlement doit être libre ; que la liberté de parole et de débats au Parlement ne doit être mise en cause devant aucune cour ni en aucun lieu hors du Parlement ; qu'on ne doit exiger ni caution excessive, ni imposer d'amendes excessives, ni infliger de peines cruelles et inhabituelles.

*prérogative : pouvoir propre au roi ; armée permanente : armée entretenue même en temps de paix ; caution : somme versée pour être libéré avant le procès.

*Bill of Rights, 1689 (Declaration of Rights présentée le 13 février 1689, devenue loi en décembre), extraits*

*(traduction française d'après le texte anglais publié par le projet Avalon, Yale Law School).*

*Commentaire.* La Déclaration énumère les pratiques des Stuarts qui sont désormais « illégales ». Le roi ne peut ni suspendre les lois, ni lever d'impôts, ni entretenir une armée en temps de paix sans l'accord du Parlement. Les élections doivent être libres, les députés sont libres de parler. Le texte protège aussi les sujets contre les peines cruelles. Il ne proclame pas la souveraineté du peuple : c'est le Parlement qui devient le partenaire indispensable du roi.




*Quelques lieux de l'histoire politique de l'Angleterre, de la Grande Charte à la Glorieuse Révolution (schéma). Réalisation originale d'après les atlas historiques.*

## Vers une monarchie parlementaire

Les décisions de 1689 sont prolongées par la *Toleration Act* (1689), qui accorde la liberté de culte aux protestants dissidents (mais pas aux catholiques), et par l'*Act of Settlement* (1701), qui réserve la couronne à des protestants. Le philosophe **John Locke** justifie ce nouveau régime dans ses *Deux traités du gouvernement* (1689-1690). Les hommes ont des droits naturels (la vie, la liberté, les biens) que le pouvoir doit protéger.

Si le gouvernement les viole, le peuple peut lui résister. En 1707, l'union de l'Angleterre et de l'Écosse crée le royaume de Grande-Bretagne. À partir de 1714, la dynastie allemande de Hanovre règne, et le roi laisse de plus en plus le gouvernement à des ministres qui ont la confiance de la majorité des Communes. Sous Georges Ier, Robert Walpole (1721-1742) est le premier à jouer le rôle de Premier ministre. Le roi règne mais gouverne de moins en moins : c'est la **monarchie parlementaire**.



*Godfrey Kneller, Portrait de John Locke, 1697, huile sur toile, musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg.*

**Définition : monarchie parlementaire**

Régime où le roi (ou la reine) reste le chef de l'État. Un parlement élu vote les lois, et le gouvernement dépend de la confiance de ce parlement. Le pouvoir du roi est limité par des textes.

## 3. Le modèle britannique vu par les Lumières

### Voltaire et Montesquieu en Angleterre

Aux yeux des philosophes français, l'Angleterre apparaît au XVIIIe siècle comme l'exemple d'un pays libre. **Voltaire** y séjourne de 1726 à 1729. Dans ses *Lettres philosophiques*, il admire la tolérance religieuse relative, le commerce, la liberté de la presse. Il apprécie aussi la manière dont le Parlement limite le roi. **Montesquieu**, magistrat bordelais déjà célèbre pour les *Lettres persanes* (1721), séjourne en Angleterre de 1729 à 1731. Il assiste à des débats du Parlement et étudie les institutions. Dans *De l'esprit des lois* (1748), il en tire sa célèbre théorie de la séparation des pouvoirs.

**Document 4 – Voltaire admire le gouvernement anglais (1734)**

> La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui d'efforts en efforts ait enfin établi ce gouvernement sage où le prince, tout-puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire du mal ; où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux, et où le peuple partage le gouvernement sans confusion. La chambre des pairs et celle des communes sont les arbitres de la nation, le roi est le surarbitre.

*régler : limiter, mettre des règles à ; vassaux : hommes qui dépendent d'un seigneur ; surarbitre : arbitre supérieur.

*Voltaire, Lettres philosophiques (ou Lettres anglaises), 1734, lettre VIII « Sur le parlement » (édition Garnier, 1879, publiée sur Wikisource).*

*Commentaire.* Voltaire oppose implicitement l'Angleterre à la France de Louis XIV. Le roi, « tout-puissant pour faire du bien », a « les mains liées pour faire du mal ». Le Parlement, composé de la Chambre des pairs et de la Chambre des communes, arbitre les conflits. Voltaire reconnaît toutefois que cette liberté a coûté très cher en guerres civiles. Il écrit pour critiquer la France autant que pour décrire l'Angleterre, ce qui explique en partie son enthousiasme.

**Définition : séparation des pouvoirs**

Principe selon lequel on doit confier les trois pouvoirs de l'État (faire les lois, les appliquer, juger) à des personnes ou à des corps différents. Ainsi, chacun limite les autres et personne n'abuse de son pouvoir.

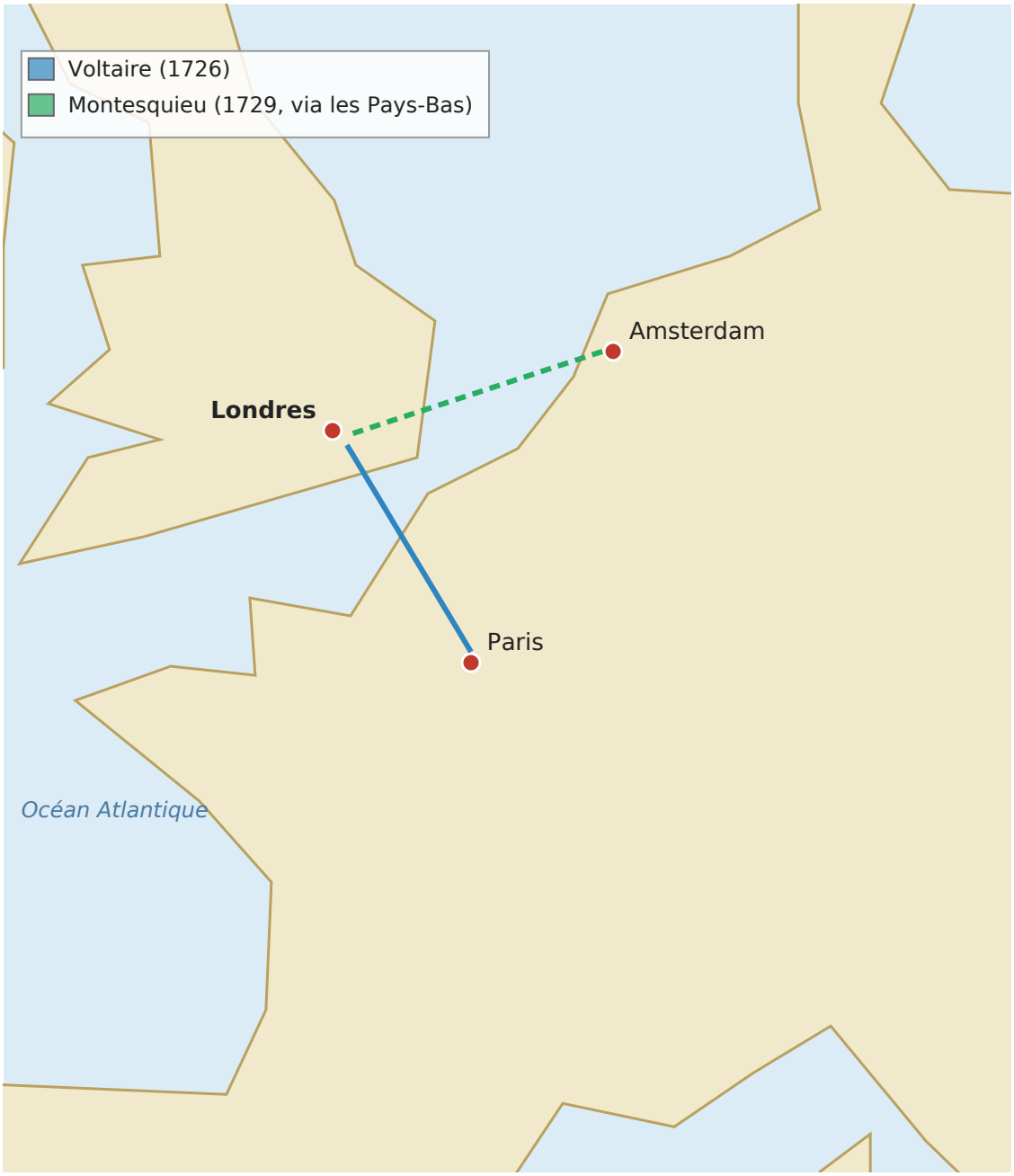
**Document 5 – Montesquieu et la liberté politique (1748)**

> Lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques, pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. […] Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.

*puissance législative : pouvoir de faire les lois ; puissance exécutrice : pouvoir de les appliquer et de gouverner ; puissance de juger : pouvoir judiciaire ; magistrature : ensemble de ceux qui exercent un pouvoir public.

*Montesquieu, De l'esprit des lois, 1748, livre XI, chapitre VI « De la constitution d'Angleterre » (édition Nourse, 1748, publiée sur Wikisource ; orthographe modernisée).*

*Commentaire.* Montesquieu ne décrit pas fidèlement la constitution anglaise, qu'il idéalise un peu. Il en tire un principe général : si tous les pouvoirs sont réunis dans les mêmes mains, il n'y a plus de liberté. Il ne suffit pas que le pouvoir soit modéré par la bonne volonté du prince, il faut des institutions qui s'équilibrent. Ce principe deviendra un pilier du constitutionnalisme moderne.




*Les voyages de Voltaire (1726) et de Montesquieu (1729) en Angleterre (schéma). Réalisation originale d'après les atlas historiques.*

## Un modèle admiré mais imparfait

Le modèle britannique n'est pas sans défauts, et les contemporains le savent. Seule une petite minorité de propriétaires a le droit de vote. Les circonscriptions électorales sont très inégales (certains « bourgs pourris » n'ont presque plus d'habitants et élisent pourtant des députés). Les élections sont publiques et marquées par la corruption, ce que dénonce le peintre William Hogarth. La Grande-Bretagne tolère mal les catholiques et domine l'Irlande. Elle tire une grande partie de sa richesse du commerce colonial et de la traite des esclaves. Mais, sur le plan politique, elle a inventé une manière de limiter le pouvoir du roi qui inspire d'autres pays.

*William Hogarth, Une élection, 3 : le vote (série An Election), 1754-1755, huile sur toile, Sir John Soane's Museum, Londres.*

*Commentaire.* Hogarth, dans sa série *An Election* (1754-1755), moque les mœurs électorales d'une élection locale. Les électeurs viennent voter à voix haute devant des officiers, sous la

pression des partisans de chaque camp, dans une atmosphère de corruption. Le tableau rappelle que la liberté anglaise reste limitée.

## Une influence durable

Les idées de Locke, de Montesquieu et de Voltaire influencent les révolutions de la fin du siècle. Les colons américains, qui se réclament des « droits des Anglais », fondent les États-Unis en 1776 sur les droits naturels. Puis ils adoptent en 1787 une constitution qui sépare les pouvoirs. La *Bill of Rights* américaine (1791) reprend même, dans son huitième amendement, l'interdiction des peines « cruelles et inhabituelles » que l'on trouve dans le texte anglais de 1689.

En France, la Révolution de 1789 s'inspire à la fois du modèle anglais et des idées des Lumières. La Constitution de 1791 crée une monarchie constitutionnelle, et l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) affirme que toute société où la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée n'a point de constitution.

- **15 juin 1215** Jean sans Terre accorde la Grande Charte à Runnymede
- **1265** Simon de Montfort réunit un Parlement élargi
- **1628** Pétition des droits
- **1642-1649** guerre civile ; exécution de Charles Ier (30 janvier 1649)
- **1660** restauration de Charles II
- **1679** loi d'habeas corpus
- **1688-1689** Glorieuse Révolution ; Bill of Rights (décembre 1689)
- **1707** union de l'Angleterre et de l'Écosse
- **1734** Voltaire publie les *Lettres philosophiques*
- **1748** Montesquieu publie *De l'esprit des lois*

**À retenir**

- La Grande Charte (1215) pose le principe que le roi est soumis à la loi et ne peut lever d'impôt sans consentement.
- Le Parlement (lords et communes) s'affirme contre les Stuarts : guerre civile, exécution de Charles Ier (1649), habeas corpus (1679).
- La Glorieuse Révolution (1688-1689) chasse Jacques II. La Bill of Rights (1689) interdit au roi de lever des impôts ou de suspendre les lois sans le Parlement. C'est une monarchie parlementaire.
- Locke, Voltaire (*Lettres philosophiques*, 1734) et Montesquieu (*De l'esprit des lois*, 1748) font du modèle britannique une référence : liberté, tolérance, séparation des pouvoirs.
- Ce modèle, idéalisé et imparfait, influence les révolutions américaine et française.